CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME BRIGITTE DEVESA

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 11 Décembre 2020

OBJET: Subventions d'équipement pour 3 projets de prévention et de soins en santé mentale à l'hôpital Valvert, l'hôpital Montperrin et l'hôpital Edouard Toulouse.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer une subvention d'investissement d'un montant de 28 000 € au centre hospitalier
 Valvert pour la création d'une pataugeoire et d'une aire de jeux pour l'hôpital de jour "Les Écoutilles";
- d'octroyer une subvention d'investissement d'un montant de 47 000 € au centre hospitalier Montperrin pour l'acquisition de mobilier et de deux voitures électriques pour la création d'une unité parent-bébé mobile;
- d'octroyer une subvention d'investissement d'un montant de 200 000 €au centre hospitalier Edouard Toulouse pour la rénovation du centre d'activités thérapeutiques à temps partiel;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes selon le modèle type prévu à cet effet ;
- d'approuver le montant des affectations comme indiqué en annexe au rapport.

La dépense d'investissement sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

À l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées